



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2016

Procès-verbal n° 13

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 15 décembre 2014 à 19h30
La Rebatte, Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour de la séance se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 ;
3. Communications de la présidente ;
4. Nomination d'un(e) questeur au bureau du Conseil général en remplacement de M. Roby Tschopp, démissionnaire ;
5. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Virginie Haussener Mathez, démissionnaire ;
6. Budget 2015 ;
7. Plan financier et des tâches 2016-2020 ;
8. Evaluation et suivi du patrimoine communal, réorganisation de la gérance du patrimoine ;
9. Rapport d'information relatif au service du domaine public ;
10. Réponse au postulat de Mme Christine Ammann Tschopp « Informer la population des nouveaux règlements » ;
11. Motions et propositions ;
12. Interpellations et questions ;
13. Communications du Conseil communal.

Ouverture de la séance par la présidente :

Mme Anne Bourquard Froidevaux (ci-après « la présidente »), ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Elle remercie le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

| | | | |
|--------------------|----|----------------------|---------|
| Membres présents : | 36 | Quorum : | 19 voix |
| Membres excusés : | 5 | Majorité qualifiée : | 21 voix |

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

3. Communications de la présidente

Sont excusés : Mmes Caroline Kuenzi (PLR) et Britta Veuve (PS), MM. Alain Lugon (Les Verts), Johnny Ruchti (PLR) et Pierre-André Studer (PS).

La présidente donne lecture de la lettre de Mme Virginie Haussener Mathez (PS) annonçant sa démission du Conseil général et, par conséquent, de celle de la Commission des règlements.

Par ses applaudissements, le Conseil général souhaite la bienvenue à Mme Ingela Geith Chauvière (PS), proclamée élue conseillère générale par le Conseil communal en remplacement de Mme Virginie Haussener Mathez (PS).

Concernant le dossier reçu de la part de M. Jean-Luc Pieren, au sujet d'un permis de construire, la présidente indique qu'en raison d'éléments relevant du secret fiscal ainsi que du secret de fonction, le dossier ne saurait être traité en séance du Conseil général. Il va être transmis à la Commission de gestion et des finances, qui déterminera les suites à donner à ce dossier. Tous les membres du législatif ont le droit de consulter l'exemplaire à disposition à la Chancellerie. La présidente rappelle qu'ils sont tenus au secret de fonction et ils devront pour cela signer une liste de consultation.

4. Nomination d'un(e) questeur au bureau du Conseil général en remplacement de M. Roby Tschopp, démissionnaire

Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts) informe l'assemblée que le groupe des Verts propose la nomination de Romain Douard (Les Verts) comme questeur au bureau du Conseil général. Il n'y a pas d'autre proposition ni d'opposition.

Décision : M. Romain Douard (Les Verts) est nommé par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Virginie Haussener Mathez, démissionnaire

M. Claudio Cerini (PS) indique que le groupe PS propose Mme Ingela Geith Chauvière (PS) comme membre de la Commission des règlements. Il n'y a pas d'autre proposition ni d'opposition.

Décision : Mme Ingela Geith Chauvière (PS) est nommée par acclamation.



6. Budget 2015

La présidente propose une discussion générale sur l'ensemble des documents reçus.

M. André Soguel (PLR) résume le rapport de la Commission de gestion et des finances adressé précédemment à tous les membres de l'assemblée, via le portail ECHO, et dont le contenu figure ci-dessous dans son intégralité.

« Notre Commission s'est réunie avec le Conseil communal et les administrateurs du dicastère des finances à trois reprises pour procéder à l'examen du budget 2015, du compte de financement et de la planification des investissements. Le rapport du Conseil communal nous informe de manière très circonstanciée sur le processus budgétaire, les réformes décidées au niveau cantonal et les réorganisations au niveau communal qui influencent directement le budget.

Le plan prévisionnel qui nous est soumis est légèrement bénéficiaire et ainsi répond à l'objectif de l'équilibre financier.

Compte de résultat :

1. Le résultat d'exploitation (fonctionnement) boucle avec un excédent de charges de CHF 1'269'546.-.
2. Le résultat financier avec un bénéfice de CHF 1'276'390.-.

Ce qui nous donne un bénéfice du compte de résultat de CHF 6'844.- sans prélèvement à la réserve affectée.

L'élaboration du budget 2015 s'est effectuée par étapes et, comme nous l'avons constaté, avec beaucoup d'efforts et la nécessité de reprendre à plusieurs reprises les différentes lignes budgétaires pour enfin obtenir l'équilibre. Pour relever l'excellence du résultat, nous vous rendons attentifs aux effets des principales réformes cantonales et communales par rapport aux comptes 2013.

Augmentation importante des charges imposées par le Canton par rapport à 2013 :

- Sécurité sociale : + CHF 327'974.-
- Police : + CHF 612'637.-
- Service du feu SIS Neuchâtel : + CHF 130'345.-
- Service de sauvetage SIS Neuchâtel : + CHF 256'890.-
- Eorén, augmentation du coût par élève : + CHF 230'000.-

Avec les recettes favorables de la péréquation financière intercommunale de CHF 828'079.-, cela donne, pour les postes principaux, un excédent de charges de CHF 522'767.-.

Décisions communales pour :

- Gérance du patrimoine + CHF 80'000.-
- Service du feu - taxe d'exemption + CHF 358'000.-
- Intégration de structures d'accueil + CHF 639'544.-
- Mise en fonctionnement du CAD + CHF 256'650.-

Soit un excédent de charges de Fr. 1'134'194.-.

C'est un montant de CHF 1'656'961.- qui a influencé le résultat d'exploitation.

L'équilibre a été atteint grâce au prélèvement de CHF 610'092.- des fonds et financements spéciaux ainsi qu'au travail de fournir des responsables d'unités et de leurs analyses et vérifications des prévisions.

Votre Commission a examiné le budget en détail par groupe fonctionnel et vous propose pour les quelques commentaires une analyse par nature et comparée avec les comptes 2013.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

30 Charges de personnel :

Elles augmentent de CHF 2'215'988.- (+7.25%). L'effectif du personnel technique et administratif augmente de 12,5 EPT depuis fin 2013. Ce groupe sera suivi avec attention par notre Commission.

31 Charges de biens et services :

Augmentation de CHF 2'458'444.- (+18.92%). Malgré l'imputation de dépenses qui auparavant figuraient au compte des investissements, nous sommes d'avis que nous devrions, sur la durée, mieux maîtriser ces charges.

33 Amortissement du patrimoine administratif :

Bonne progression qui permet d'atteindre une bonne marge d'autofinancement.

34 Charge financière :

Diminution de CHF 778'521.- (-20.15%). Résultat des conditions favorables sur les marchés financiers et de la politique de renouvellement des emprunts.

36 Charges de transfert :

21,7% de la totalité des charges. Pour l'essentiel sous influence du canton.

40 Revenus fiscaux :

Au même niveau que 2013 en raison principalement de la baisse des recettes des personnes morales et des prévisions prudente.

42 Taxes :

Augmentation de CHF 417'241.- principalement due à la diminution de la taxe d'exemption de servir.

44 Revenus financiers :

En diminution de CHF 153'376.-. Taux d'intérêt très faible sur compte-courant. Cependant, la mise en valeur de notre patrimoine financier doit, à terme, générer des revenus supplémentaires.

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux :

Nous vous rendons attentif en particulier au prélèvement de CHF 131'539.- au financement spécial déchets entreprises qui est déjà en déficit de CHF 54'628.-. A la lumière du résultat des comptes 2014, il s'agira de prendre les mesures nécessaires.

Revenus de transfert :

Augmentation de CHF 1'541'014.-. Principalement dû à la correction de la péréquation intercommunale et des quotes-parts au revenu des impôts cantonaux.

Budget des investissements :

L'enveloppe globale se monte à CHF 5'725'016.- dont CHF 3'358'000.- de crédits à solliciter comme nouveaux investissements.

Compte de financement :

Le montant de CHF 952'888.- devra être couvert par l'emprunt, soit 17% du montant net des investissements prévus en 2015. Le degré d'autofinancement de 83% est bon à acceptable.

Cette insuffisance de financement et l'amortissement des emprunts contractuels pour un montant de CHF 2'993'165.- oblige notre Commune à recourir à l'emprunt pour un montant maximal de CHF 3'950'000.-.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

En conclusion, ce budget, à hauteur de CHF 75'104'524.- de charges, et son financement augmentent la dette d'un peu moins d'un million et notre fortune diminue de quelques CHF 80'000.-, et cela sans toucher à la réserve affectée de réorganisation.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et les responsables des différents services et dicastères pour l'effort accompli au bouclage de ce budget équilibré, qui respecte notre règlement général.

La Commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande l'approbation des deux arrêtés associés au présent budget ».

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport complémentaire de la Commission de gestion et des finances.

« Suite au refus des citoyens, le 30 novembre dernier, d'engager un crédit net de CHF 2.1 millions pour la construction d'une route d'accès à la zone industrielle du village de Fontaines, le Conseil communal nous propose de maintenir le montant d'investissements net à CHF 5.7 millions en 2015.

Il s'agit donc pour 2015 de réaffecter le montant de CHF 1.2 million net à des projets prévus en 2016.

Le Conseil communal a identifié le projet du quartier « sous le village » à Boudevilliers pour la somme de CHF 330'000.-. Pour le solde disponible de CHF 870'000.-, des projets seront retenus d'ici fin janvier 2015 et soumis à notre Autorité en février 2015.

Le budget 2015 démontre notre capacité à investir une enveloppe telle que proposée avec un degré d'autofinancement de 83 %. C'est pourquoi la Commission de gestion et des finances est favorable à la démarche pour autant que les projets choisis tiennent compte de l'intérêt général.

En conclusion, votre Commission accepte à l'unanimité des membres présents cet amendement, et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à en faire de même ».

M. Junod Jean-Philippe (PS) informe le Conseil général de la teneur du rapport du groupe socialiste.

« Le Parti Socialiste a pris connaissance des documents et rapport concernant le budget 2015 et remercie l'administration ainsi que le Conseil communal pour ce travail.

Le budget 2015 a été réalisé en même temps que la mise en œuvre du MCH2 (2^{ème} exercice budgétaire) et le plan financier 2016-2020. On imagine ici le volume de travail important accompli pour cette réalisation.

Nous ne manquerons pas de mentionner que l'objectif de l'équilibre financier fixé dans le règlement général a été atteint et cela malgré de nombreuses réformes décidées par l'Etat, souvent liées à des dépenses importantes. Pour rappel, au niveau cantonal, l'harmonisation des impôts, la péréquation, la réorganisation de la police, la facture sociale, le cycle 3 et, au niveau communal, la réorganisation de la défense-incendie, l'accueil para- et préscolaire, le plan d'aménagement local, la refonte de la planification des investissements, la réorganisation de la gérance du patrimoine immobilier ainsi que la poursuite des engagements décidés par les anciennes autorités.

Il a fallu également faire des économies dans tous les dicastères pour diminuer les dépenses ; espérons qu'elles n'auront pas un impact trop fort sur les citoyens.

Quant à la marge d'autofinancement à 83%, celle-ci est considérée comme satisfaisante à bonne. C'est sur cette base que sera déterminé le montant des investissements.

Il est aussi important de mentionner que le nombre d'EPT, tous secteurs confondus, a augmenté de 12.5 unités.

En conclusion :

- *Un budget satisfaisant l'objectif d'équilibre du règlement général ;*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- Un degré d'autofinancement supérieur à 80% ;
- Une marge de manœuvre nouvelle en matière d'investissement.

Le parti socialiste va donc accepter ce budget bien qu'il n'ait pu contrôler chaque chiffre et que la comparaison soit encore très difficile avec le budget 2014. Dès lors, c'est sur la confiance en notre Conseil communal que nous allons le faire ».

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Nous tenons à remercier le Conseil communal, ainsi que les responsables des services, qui ont permis de nous élaborer ce rapport détaillé ainsi que les différentes annexes.

Compte de résultats :

L'équilibre prévu nous satisfait pleinement en sachant qu'il a fallu intégrer de nouvelles charges telles que, au niveau cantonal, la réforme de l'aide sociale, la réforme de la police, la hausse des tarifs du SIS Neuchâtel pour les secours sanitaire ainsi que, au niveau communal, la modification de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, l'augmentation de l'offre en accueil de jour et la réorganisation de la gérance du patrimoine immobilier.

Cependant, certaines lignes budgétaires méritent, selon notre groupe, une attention particulière du Conseil communal. Dans l'ordre fonctionnel :

- négocier la vente des radars afin de couvrir les investissements concédés ;
- suivre l'évolution du compte accueil de jour et étudier la faisabilité d'économies ;
- obtenir une prime du pot commun, la charge de l'aide sociale continuant d'augmenter, en tant que commune qui fait l'effort d'intégrer dans ses services des personnes à la recherche d'un emploi ;
- étudier, pour le service de sauvetage, de quelle manière il serait possible, à terme, d'éviter le monopole du SIS de Neuchâtel ;
- intégrer, à l'entretien du réseau d'eau, des contrôles de détection de fuites.

Pourquoi aucun montant supplémentaire n'a-t-il été affecté pour améliorer l'offre des transports publics ? Nous remettons ce soir au Conseil communal un postulat qui décline nos attentes.

Le compte de financement étant dans les normes, avec une marge d'autofinancement de 83 %, inclus des investissements à hauteur de CHF 5,7 millions et ceci sans prélèvement à la réserve affectée, nous tenons à remercier le Conseil communal pour sa rigueur, seul moyen de garantir la maîtrise de notre ménage.

Budget des investissements :

Nous avons bien pris connaissance des objectifs du Conseil communal en matière de gestion des crédits, ainsi que le complément stratégique dû à l'abandon du crédit destiné à la route d'accès à la zone industrielle du village de Fontaines.

Nous sommes favorables à maintenir l'enveloppe globale qui permet d'améliorer nos infrastructures, qui, pour certains travaux, engagent des entreprises de la région et créent ainsi une dynamique positive.

Le groupe PLR-PDC demande au Conseil communal de favoriser et prioriser des objets qui améliorent la mobilité, comme par exemple la réfection de routes communales, pour le solde net de CHF 870'000.-.

Dans son rapport, le Conseil communal nous informe d'un plan d'assainissement du Conseil d'Etat qui sera présenté en 2016 au Grand Conseil pour un montant de CHF 30 à 40 millions qui toucheraient les communes. Soit pour Val-de-Ruz CHF 3 à 4 millions. Pour notre part, il est essentiel que notre Conseil communal participe activement aux décisions et sollicitons aussi tous nos députés pour éviter des reports de charges sans possibilité de décision quant à la mise en œuvre.

En conclusion, notre groupe approuvera le budget 2015 et autorisera le Conseil communal à contracter des nouveaux emprunts pour un montant de CHF 3'950'000.-».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Roby Tschopp (Les Verts) présente le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance avec attention du budget que le Conseil communal soumet au Conseil général pour l'année 2015 et remercie l'Exécutif, l'administration ainsi que les commissaires impliqué(e)s pour le travail considérable qui a été fourni.

En période de conjoncture favorable, il serait préoccupant de ne pas parvenir à équilibrer les finances et le fait de réussir à mener à bien le processus de fusion sans avoir recours à la réserve affectée peut être interprété comme un résultat particulièrement positif.

*Néanmoins, les Verts regardent avec inquiétude du côté des recettes. Ils s'interrogent quant aux conséquences, pour la Commune de Val-de-Ruz, de la baisse progressive du taux d'imposition des personnes morales décidée par le Grand Conseil. Ils comptent suivre l'évolution de ce poste non seulement au budget mais aussi aux comptes et vérifier l'hypothèse que **la baisse des taux engendrera une augmentation des recettes fiscales.***

Dans la recherche de l'équilibre raisonnable et nécessaire, les Verts considèrent que les moyens doivent être dégagés en fonction des objectifs poursuivis, et non que les objectifs soient soumis aux moyens disponibles.

Les moyens rendus disponibles à la suite du refus de la route d'accès à la ZI de Fontaines seront également examinés de manière très critique par notre parti, qui souhaite qu'ils soient affectés à des projets prioritaires ayant fait l'objet d'une réflexion appropriée.

Le budget 2015 reste un budget qui ne comporte pas de véritable vision d'avenir. Développement de la mobilité douce, amélioration des transports en commun, gestion de l'environnement n'ont « pas » trouvé leur place dans le ménage communal. Nous continuons non seulement d'espérer mais aussi d'agir pour que ce ne soit « pas encore ».

Rome ne s'est pas faite en un jour, notre Commune de Val-de-Ruz non plus. Continuons à la construire ensemble et, dans cet esprit, le groupe des Verts préconise l'adoption du budget proposé ce soir par le Conseil communal ».

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé au budget 2015.

Le Conseil communal œuvre dans beaucoup d'incertitude et d'instabilité, les réformes entreprises par le Canton compliquant fortement les travaux entrepris pour pouvoir réorganiser cette Commune et la préparer à l'avenir.

Pour répondre au groupe des Verts, « *préparer l'avenir est une chose. Encore faut-il pouvoir assumer le passé et gérer le présent* ».

Assumer le passé c'est, par exemple, mettre en place une politique d'investissements permettant de réaliser des travaux d'entretien qui, par le passé, ont parfois été réalisés avec une cadence insuffisante.

A titre d'exemple, les conduites d'eau potables ou les conduites d'assainissement ont été renouvelées selon un cycle de 100 à 120 ans alors qu'elles auraient dû l'être après 50 à 70 ans. Le Conseil communal pratique déjà une politique de développement durable en mettant en place une politique d'investissements qui doit tenir compte de ce qu'il souhaite léguer aux générations qui lui succéderont.

M. Claude-Henri Schaller (CC) revient sur quelques éléments relevés par les groupes.

Il rappelle que la variation des effectifs est tout à fait explicable. Elle est en partie due à certaines décisions du Législatif, comme l'intégration des structures d'accueil à la Commune, structures autrefois financées par le biais de subventionnements.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Les biens, services et marchandises préoccupent également le Conseil communal. Ils enregistrent aussi une certaine augmentation, la Commune ayant à faire face à des dépenses uniques, qui là aussi s'inscrivent dans une perspective de développement durable puisqu'il s'agit, par exemple, de faire les raccords au CAD de Cernier-Fontainemelon, pour les immeubles appartenant à la Commune. Ces dépenses apparaîtront sur un ou deux exercices et disparaîtront par la suite.

Dans le domaine des subventions, les variations sont plus préoccupantes car la Commune y a le moins de maîtrise. Elle n'a par exemple quasiment pas de marge de manœuvre dans un domaine comme l'accueil extrafamilial. Elle ne fait que « passer à la caisse », la décision de placer un enfant en structure appartenant aux parents.

Le domaine de l'aide sociale a fait l'objet d'une reprise en main conséquente de la part du Conseil d'Etat et de la Conférence des directeurs communaux de l'aide sociale (CDC-Social). La Commune salue les efforts réalisés pour que le taux de croissance passe de 10% à 4%. Il reste néanmoins élevé et préoccupant, comme l'illustre le plan financier et des tâches.

A ce propos, dans les perspectives actuelles, l'Exécutif s'inquiète également du financement de ces tâches futures. Il précise au passage qu'il n'est pas possible de prendre du compte d'investissements un montant refusé par le peuple et de l'affecter à autre chose simplement parce qu'il faut des projets.

Le Conseil communal a fait une planification des investissements, dont une partie porte sur des travaux d'entretien. Des efforts doivent être entrepris dans des domaines prioritaires (par exemple des remplacements de fenêtres dans des immeubles mal isolés).

Divers éléments font donc que le budget est relativement instable : réformes en cours au niveau de l'Etat, travaux de réorganisation au niveau de la Commune et reprise en main démarrée par le Conseil communal, qui s'applique à gérer le présent, de manière à présenter au Conseil général, par la suite, des visions plus cohérentes, non seulement sur la politique courante du compte de fonctionnement mais surtout sur celle des investissements. Cette dernière constitue la préoccupation centrale du Conseil communal. Par le passé, trop peu d'investissements ont peut-être été consentis dans la plupart des anciennes communes. Il s'agit désormais de mettre en place une stratégie qui permette non seulement d'atteindre ce socle d'investissements à hauteur de 10% des charges d'exploitation brutes que recommande le MCH2, mais aussi de s'inscrire dans une perspective de développement durable.

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie également les groupes et la Commission de gestion et des finances pour l'adoption de l'amendement proposé par le Conseil communal.

Pour répondre aux diverses interrogations soulevées précédemment, il précise que le Conseil communal considère l'autofinancement actuel comme satisfaisant, sans perdre de vue l'objectif visé de 100%, difficilement atteignable dans les conditions présentes. Il indique également que la négociation des prix de vente des radars est en cours, les discussions ayant débuté la semaine dernière. Surveiller l'accueil de jour fait aussi partie des préoccupations du Conseil communal, au même titre que de celles de l'ACN (Association des communes neuchâteloises), non pour bloquer les réformes, ni limiter la progression, mais afin de la rendre compatible avec un objectif d'assainissement des finances cantonales qui pourrait toucher la Commune de Val-de-Ruz à hauteur de CHF 3 à 4 millions.

En ce qui concerne l'intégration professionnelle de personnes au bénéfice de l'aide sociale, du chômage ou de l'AI, la Commune essaie, dans toute la mesure du possible et quand la fonction le permet, de ne pas repousser de poste vacant sans s'être au préalable adressée aux offices de placement, du chômage et auprès du guichet social. Le devoir d'une collectivité publique n'est pas seulement de viser l'efficacité à 100% ou 120%, il réside également dans le fait de tout mettre en œuvre pour réintégrer ces personnes. Elle sera d'autant plus forte pour convaincre les entreprises privées d'en faire de même.

En collaboration avec le guichet social, il est également envisagé de pouvoir engager des personnes au bénéfice de l'aide sociale en les intégrant à des projets concrets ou sur des chantiers, comme par exemple la construction de murs en pierres sèches, même si ce n'est que pour une durée limitée.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Concernant les transports publics, un postulat a été déposé. Cette problématique sera reprise dans le cadre de son traitement.

La situation relative au SIS n'est pas des plus plaisantes. Le Conseil communal est à pied d'œuvre pour négocier des tarifs plus attractifs, pour réorganiser le domaine des secours sanitaires et le domaine du feu. A ce propos, les négociations avec d'autres (grandes) communes, qui ont leurs propres objectifs et dont les prestations fournies jusqu'ici sont parfois remises en cause par les réformes en cours, en sont à leur phase la plus importante, avec un bon espoir de pouvoir aller de l'avant.

Enfin, concernant le contrôle des détections de fuites, il sera renforcé dans le cadre de la politique d'investissements que le Conseil communal souhaite mettre en place. Grâce à un travail avec des crédits-cadres, ce contrôle sera assorti d'une politique d'entretien visant le remplacement des conduites défectueuses et non plus seulement leur réparation récurrente.

La présidente passe en revue, page par page, les annexes relatives au budget 2015. La parole n'est pas demandée.

Prise en considération de l'arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2015 : acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'arrêté est examiné article par article.

Proposition d'amendement du Conseil communal :

Le projet d'arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2015 est amendé comme suit :

Article premier, lettre b) :

b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

| | | | |
|--|------------|-----------------------------|------------------|
| Dépenses | CHF | 7'382'636 | 6'582'636 |
| Recettes | CHF | 1'657'620 | 857'620 |
| Investissements nets/augmentation | CHF | 5'725'016 | 5'725'016 |

Décision : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Vote d'ensemble : l'arrêté amendé relatif à l'approbation du budget 2015 est accepté à l'unanimité.

Prise en considération de l'arrêté du Conseil général autorisant le Conseil communal à conclure des nouveaux emprunts pour un montant maximum de CHF 3'950'000 afin d'assurer le financement de l'exercice 2015 : acceptée à l'unanimité des membres présents.

Vote d'ensemble : l'arrêté autorisant le Conseil communal à conclure des nouveaux emprunts pour un montant maximum de CHF 3'950'000 afin d'assurer le financement de l'exercice 2015 est accepté à l'unanimité.

M. Francis Monnier (PLR) indique que le postulat déposé par le groupe PLR-PDC, dont le texte figure ci-après dans son intégralité, n'appelle pas de commentaire particulier.

« Le groupe PLR invite le Conseil communal à mettre tout en œuvre pour garantir à notre population une amélioration souhaitée par tous des transports publics de notre Commune. Celui-ci étudie également, en collaboration avec les CFF, la possibilité d'agrandir le Park and Ride situé à proximité de la gare des Hauts-Geneveys ou des autres villages situés sur le tracé Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds. Ces possibilités d'améliorations doivent être effectives pour le nouvel horaire fin 2016. Des offres concurrentes à TransN doivent être demandées.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Suite aux différents groupes de travail citoyens, élaborés par notre Commune en 2013, il est ressorti clairement que l'amélioration des transports publics était une priorité pour nos habitants. Le conseiller communal responsable des transports avait fait part de sa volonté d'apporter des améliorations pour le changement d'horaire des CFF à la fin 2014. Dans l'Express du mercredi 10 décembre 2014, TransN fait part des améliorations de son offre ; seul Val-de-Ruz ne bénéficie d'aucune amélioration.

Le groupe PLR aurait apprécié que certaines réalisations demandées depuis plusieurs années puissent être chiffrées et mises en place pour la fin 2014.

Un rapport même partiel aurait été apprécié durant cet été. Notre population aurait certainement évité des remarques contestataires lors des référendums qui ont secoué notre Commune.

Aujourd'hui, nous avons manqué le train et une législature se passera sans aucune amélioration.

Le groupe PLR est déçu de cette situation qui devait être une priorité ».

M. Armand Blaser (CC) informe l'assemblée que le Conseil communal accepte ce postulat.

Le texte présenté nécessite néanmoins quelques nuances. Le Conseil communal travaille à des projets d'horaires avec l'objectif d'un nouvel horaire à fin 2015 et pas 2016. L'amélioration des capacités d'accueil des Park & Ride n'est pas encore d'actualité, bien qu'elle soit au programme. Des démarches vont être entreprises avec les CFF, même si les places de parc actuelles aux Geneveys-sur-Coffrane, aux Hauts-Geneveys ainsi qu'à Chambrelieu sont toutes occupées.

Concernant les nouveaux horaires, des offres concurrentes à TransN doivent être demandées, avec la précision que la Commune ne dispose pas de la compétence de lancer des offres et d'attribuer des mandats aux entreprises en matière de transports publics. À l'échéance d'une concession ou lors d'une demande d'offre, le Canton fait les démarches vers de nouveaux prestataires.

Le Conseil communal aurait souhaité des améliorations dès fin 2014 déjà. Cela n'a pas été possible, le canton ayant décidé de procéder à des changements importants plutôt à fin 2015. M. Armand Blaser (CC) rappelle qu'à fin 2015 interviendra par exemple le passage à la cadence à la demi-heure sur la ligne du pied du Jura.

Les principaux changements intervenant ailleurs dans le canton en 2015 touchent Val-de-Travers, où la liaison ferroviaire Pontarlier-Les Verrières-Travers, et qui revenait sur Fleurier, est supprimée car elle ne donnait pas satisfaction. Elle est remplacée par une ligne de bus Fleurier-Les Verrières-Pontarlier. Ils touchent également Neuchâtel (certaines lignes en ville sont couplées pour leur exploitation mais la cadence reste la même). En villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, pour tenir compte des changements d'heure d'ouverture des magasins en particulier le samedi soir, deux paires de bus supplémentaires ont été ajoutées (de Marin vers la Place Pury ainsi que de la Combe à l'Ours en direction du centre ville).

M. Armand Blaser (CC) propose de répondre d'ores et déjà aux deux questions sur les transports publics.

Depuis cinq ou six mois, le Canton travaille sur une refonte de la desserte des bus au Val-de-Ruz et sur le littoral neuchâtelois. La Commune est associée à ces travaux par le biais de sa participation à des séances de suivi d'un groupe de travail d'ingénieurs. Elle est intervenue au sujet de la suppression programmée de la halte de Montmollin-Montezillon et a constitué un dossier pour défendre le maintien de la desserte de cette halte et pour prévoir une desserte complémentaire par bus.

Avant fin 2014, la Commune va déposer des propositions provisoires. Ce ne sera qu'en mars 2015 qu'elles seront définitives pour pouvoir se concrétiser fin 2015. Dans l'intervalle, deux étapes sont prévues. La première aura lieu le 22 janvier 2015, date à laquelle se tiendra une rencontre avec le groupe d'usagers « transports », qui pourra s'exprimer sur l'ensemble des propositions. La seconde est fixée au 16 février 2015, date du prochain Conseil général lors duquel un rapport sur les propositions d'horaires 2016 sera présenté par le Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le postulat n'est pas combattu.

M. Roby Tschopp (Les Verts) propose un amendement. A côté de la thématique des Park & Ride, souvent couplés aux gares ferroviaires, il souhaite que soit examinée l'opportunité de prévoir des places de parking ailleurs, particulièrement aux extrémités des lignes de bus (par exemple à Villiers ou Savagnier).

M. Armand Blaser (CC) considère la proposition comme une idée à inclure dans la réflexion future. Le Conseil communal s'attachera à élargir sa réflexion à des lieux opportuns, en lien avec le réseau des bus, en complément des alentours des gares CFF.

M. Francis Monnier (PLR) précise qu'il n'y voit pas d'objection.

L'idée complémentaire n'est pas combattue et le postulat est remis au Conseil communal pour étude.

7. Plan financier et des tâches 2016-2020

La présidente précise qu'il s'agit de prendre acte ou non d'un rapport d'information. Elle ouvre la discussion sur l'ensemble des documents remis.

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Au cours de la séance du 26 novembre 2014, la Commission de gestion et des finances s'est penchée sur le rapport qui vous est soumis. Nous avons relevé pour vous les points suivants :

Ce plan financier n'est pas une valeur fixe, mais un document de travail appelé à évoluer au fil des ans et des connaissances financières. Il ne tient pas compte des éventuels nouveaux reports de charges du programme d'assainissement de l'Etat.

Les nombreux changements dans la répartition des points d'impôts entre les communes et le Canton sont envisagés ces prochaines années.

La hausse des charges sociales, bien que limitée à 4% par le Canton, pourrait avoir comme conséquence une perte de qualité et une diminution de prestations pour le reste de la population.

Nous sommes heureux de voir traduite noir sur blanc la volonté politique d'améliorer le réseau de transports publics, notamment l'axe nord-sud.

Pour satisfaire aux recommandations du MCH2, les investissements seront de quelques CHF 7 millions par année, soit le 10% des charges d'exploitation brutes.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, à prendre en considération ce rapport d'information ».

M. Pascal Truong (JLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Un chef conduit, et conduire c'est prévoir.

C'est par cette maxime cent fois répétée dans toutes les écoles de cadres que le groupe PLR-PDC accueille le rapport d'information qui nous est présenté. Nous sommes heureux de voir le Conseil communal se projeter vers l'avenir et nous prendrons acte de ce document de travail.

Néanmoins, l'annexe 3, catalogue de mesures de consolidations, a soulevé bien des interrogations et, le cas échéant, nous nous opposerons vivement à la mise en place de certaines d'entre elles.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Conduire, « con ducere », c'est amener ensemble, et nous appelons le Conseil communal au dialogue afin de choisir, le moment venu, les mesures les plus politiquement correctes, et ne pas mettre notre Conseil devant un fait accompli ».

M. Frédéric Cuche (PS) énonce le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a lu attentivement et apprécié le rapport financier et des tâches 2016-2020.

Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour sa présentation, qui nous apporte une vue claire de la situation sur le moyen terme. C'est une première, elle ne nous surprend pas puisqu'elle répond au règlement communal, mais c'est avec intérêt que nous l'avons découverte.

L'analyse de la situation est-elle juste ? Trop pessimiste ? Il reste des incertitudes, mais il nous paraît que les enjeux sont bien posés.

Le plan financier décrit le paysage dans lequel notre Commune va évoluer.

C'est donc un outil de pilotage, il situe les enjeux des projets, désigne des dangers et prend acte de la maxime : gouverner, c'est prévoir...

Concernant les transferts de charges, même s'ils généreront peut-être des transferts de compétences, cela n'assure pas forcément des compensations économiques équivalentes.

Un nouveau report de charges du Canton sur les communes, qui pourrait s'élever à plus de CHF 3 millions et qui fait suite à une décision du Grand Conseil, est bien malvenu ! Nous notons que ce report de charges n'est pas pris en compte dans le plan financier.

Entre parenthèses, à cela s'ajoute encore la recapitalisation de la caisse de pension. Nous estimons qu'elle aurait pu être plus étalée sur le temps pour atteindre une couverture de 80%. La volonté d'en arriver finalement à une couverture de 100% est-elle raisonnable ? Imaginez un crack boursier et tout est à recommencer... avec, comme conséquence, notre argent qui finit dans les poches des spéculateurs. Il y aurait mieux à faire en d'autres lieux (fin de la parenthèse).

Nous notons encore que l'on prévoit une augmentation de l'aide sociale de 4% par an. Nous osons espérer que des programmes de réinsertion éviteront cette évolution qui ronge les comptes.

Le plan financier précise les tâches importantes que nous approuvons soit :

- la sécurité, au sens large ;*
- la mise en place des transports publics efficaces pour l'ensemble de la population ;*
- la nécessité d'investir de manière suffisante pour entretenir notre patrimoine et de développer des structures qui assurent le bien-être à la population.*

Pour construire l'avenir, des investissements sont indispensables, nous soutenons les propositions du Conseil communal de relever progressivement les investissements en visant un degré d'autofinancement à un taux de 80% au moins.

Par ailleurs, il s'agit d'offrir, dans un proche avenir, à l'ensemble de la population, les mêmes services, notamment pour le parascolaire et pour les transports publics. Actuellement, la situation n'est pas satisfaisante, il faut prendre en compte ces éléments.

Sur le plan culturel, en comparaison des autres communes-villes, nous sommes les parents pauvres. Progressivement, des efforts devraient être consentis.

Le diagnostic est posé, l'équilibre financier n'est pas assuré dès 2018. Il s'agira de trouver des solutions qui permettront de satisfaire aux besoins de la population, tout en évitant d'augmenter la dette et l'érosion de la fortune, comme le souhaite le Conseil communal ».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts) présente le rapport du groupe des Verts.

« Le plan financier et des tâches, présenté par le Conseil communal, montre que les finances communales risquent d'être plus précaires dans les années qui viennent. Le bateau communal, bien qu'entre de bonnes mains, reste dans la tourmente, bousculé par les réformes que l'Etat nous impose, en espérant que la conjoncture, elle, reste clémente.

Force est de constater que le mode de gouvernance actuel ne donne pas aux communes une place à la hauteur de leur importance.

N'oublions pas que le contribuable est à la fois contributeur de son canton et de sa commune. Alors transfert de charges ou non, on puise, en fin de compte, dans le même bas de laine.

Dans les documents présentés par le Conseil communal, le groupe des Verts aimerait relever quelques points :

- *en ce qui concerne les crédits-cadres, qui pourraient intervenir dès 2016, ils ne doivent pas être un blanc-seing donné à l'Exécutif, afin de se passer de l'assentiment du Conseil général, pour des investissements qu'il juge prioritaires. Le groupe des Verts accorde toute sa confiance au Conseil communal pour que les crédits-cadres soient suffisamment précis et explicites ;*
- *le groupe des Verts s'inquiète de la longueur de la liste de mesures de consolidation attribuée au dicastère de l'éducation, de la jeunesse et des sports. La suppression envisagée de camps sportifs, points 2.03, 2.05 et 2.17, ou le point 2.10 (recentrage de l'école sur ses missions fondamentales) nous inquiètent. Les enfants ne doivent pas être les perdants de l'équilibre financier.*

En ce qui concerne les ambitions de la Commune d'atteindre des investissements à hauteur de 10% des charges d'exploitation, comme recommandé par le MCH2, le groupe des Verts demande au Conseil communal de faire preuve de discernement. Les investissements doivent servir à remplacer les infrastructures obsolètes, à s'adapter aux nouvelles normes et à accompagner la croissance de la population et de l'économie. Les cas de négligence de certaines anciennes communes doivent aussi être compensés.

Ce ne sont donc pas les normes comptables qui doivent piloter les investissements mais l'évaluation raisonnée des besoins et des moyens.

En conclusion, le groupe des Verts prendra acte du rapport et remercie le Conseil communal et l'administration pour ce document qui soutient les performances de la conduite financière de la Commune ».

M. Claude-Henri Schaller (CC) résume la situation de la Commune de Val-de-Ruz, qui, à l'image de Lord Nelson, parti en Méditerranée à la poursuite de Napoléon, aurait souhaité, pour atteindre son objectif, pouvoir disposer de frégates, *« d'éléments qui nous permettent de voir loin pour tirer court ».*

Le plan financier vise cet objectif. Il s'agit d'un outil de pilotage et non d'un plan quinquennal. Année après année, de manière réactualisée et roulante, cet outil de travail va permettre de se projeter dans le futur et de situer dans une certaine durée les décisions prises par le Législatif dans le cadre du budget ou tout au long de l'année.

Autre dit, il remplace l'incertitude par l'erreur.

Il permet à l'administration communale et aux dicastères de voir au-delà de la seule année comptable et de planifier leur activité sur une certaine durée.

Cet outil sera influencé par les réformes en cours, comme les bascules d'impôts à venir ces prochaines années, la révision de la péréquation financière intercommunale (péréquation des charges) ainsi que la problématique de la caisse de pension.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

A ce propos, le Conseil communal partage la préoccupation de M. Frédéric Cuche (PS). Le déficit de prévoyance ne s'élève, pour tous les employeurs affiliés, à un montant de l'ordre de CHF 2.1 milliards.

Le Grand Conseil a souhaité que la caisse de pension atteigne un taux de couverture de 80% dans les 25 prochaines années. Comme ce dernier se situe autour des 60% aujourd'hui, il faudra avoir réalisé 20%, soit un premier milliard, dans les 25 années qui viennent. Le Grand Conseil a pris la décision que les 20% restants seraient absorbés sur un seul exercice, de manière à ce que la caisse atteigne un taux de capitalisation de 100% et que l'on puisse passer d'un système de primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations.

Les collectivités publiques, avec l'appui du service des communes, étudient actuellement la question. En théorie, il faudrait qu'elles provisionnent chaque année, au même titre que les autres employeurs affiliés, 1/25^{ème} du deuxième milliard, afin de ne pas se retrouver contraintes, dans 25 ans, de devoir aller chercher CHF 1 milliard sur les marchés financiers pour assurer cette recapitalisation. Cette problématique est assez inquiétante, les collectivités publiques neuchâteloises étant tenues d'arriver à un taux de couverture de 80% en 25 ans alors que la législation fédérale leur impose d'y arriver en 40 ans.

La recapitalisation affectera la politique des investissements. Si la Commune doit provisionner chaque année un montant compris entre CHF 500'000.- et CHF 1 million, il faudra bien compenser, sur l'investissement ou éventuellement sur certaines charges de fonctionnement.

Le programme d'assainissement de l'Etat va également influencer le plan financier et des tâches. Le Conseil d'Etat est chargé de proposer au Grand Conseil en 2015 un plan d'assainissement de l'ordre de CHF 164 millions. Les communes ont été informées qu'elles passeraient à la caisse pour un montant entre CHF 30 et 40 millions, soit CHF 3 à 4 millions pour Val-de-Ruz (10% environ).

Plutôt que de subir ces décisions, les communes ont proposé de constituer un groupe de travail avec le Conseil d'Etat et de travailler déjà sur les domaines partagés entre Etat et communes. L'idée est aussi de négocier un transfert de compétences et la possibilité de répartir ce report de charges sur plusieurs exercices.

Le plan financier montre des tendances presque naturelles sur la base des données connues aujourd'hui. L'«effet ciseaux» inquiète le Conseil communal : l'endettement augmente et la fortune s'érode.

A l'horizon 2020, le déficit s'élèverait à CHF 2 millions environ, dont les trois quarts (CHF 1.6 million) sont dus à l'augmentation de l'aide sociale entre 2015 et 2020. A la lumière de ce constat, il s'agit de prendre cette problématique au sérieux, par le renforcement des mesures d'intégration déjà mises en œuvre par la Commune et par l'application de celles que le Conseil d'Etat et la CDC-Social sont en train d'élaborer.

Le plan financier contient de nombreuses mesures de consolidation dont le Conseil communal entend étudier la mise en œuvre, en collaboration avec la Commission de gestion et des finances ainsi que des autres commissions.

Toutes ces mesures ne doivent pas être réalisées aujourd'hui. Si certaines tendances devaient se confirmer, les Autorités seraient peut-être obligées, voire condamnées, à le faire. Elles se retrouveraient dès lors confrontées à des choix, comme peut-être renoncer à certaines prestations chères à la population (et le lui faire comprendre) pour faire face à des obligations telles que celles qui sont les siennes en matière d'aide sociale.

Au nom du Conseil communal, M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie les membres du Conseil général de l'accueil réservé à ce projet et espère que cet outil leur sera utile dans les décisions à prendre à futur.

Prise en considération du rapport du Conseil communal: acceptée par 34 voix pour et une abstention.



8. Evaluation et suivi du patrimoine communal, réorganisation de la gérance du patrimoine

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Nous avons examiné ce double chapitre en concluant rapidement que ces deux sujets sont liés et visent à atteindre l'objectif principal de maintenir notre patrimoine, mais aussi d'en dégager des bénéfices.

La Commission de gestion et des finances est convaincue que la gestion à l'interne de son patrimoine représente la meilleure solution ; force est de constater que l'engagement d'un gérant immobilier est indispensable pour encadrer l'équipe en place. Les charges seront compensées partiellement, dans un premier temps, par ce que coûte actuellement l'externalisation de cette tâche.

L'engagement d'un architecte pour une durée déterminée, en liant ce poste avec une collaboration d'un service de l'Etat, représente une solution qui appartient à l'Exécutif. D'autres variantes ont été évoquées dans nos discussions, mais cette solution apporte des avantages de complémentarité, d'échanges de connaissances et permet d'éviter des coûts importants de mandats.

Le Conseil communal est chargé d'établir un rapport annuel à l'intention de la Commission de gestion et des finances relatant l'avancement des travaux.

Loin de nous l'idée de reprendre l'intégralité de tous les chiffres indiqués dans le rapport qui nous est soumis ; toutefois nous signalons que le montant assuré représente plus de CHF 90 millions, ce qui relativise la charge financière que représente l'engagement d'un architecte.

Nous soulignons également que certains loyers devront être augmentés.

Les montants des frais externes (par exemple d'acquisition de logiciels) sont largement comptés, l'Exécutif s'est engagé à chercher des économies.

En conclusion, votre Commission valide donc ce crédit de double engagement et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à faire de même ».

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Notre groupe a débattu longuement sur ce rapport complet et fort intéressant. Notre Exécutif nous a fourni ici un document fouillé, avec de nombreuses pistes de réflexion sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir dans les prochaines séances.

Il faut relever que les éléments de base utiles à l'inventaire du patrimoine proviennent des données des anciennes communes avec, pour le moins, une absence totale de cohérence entre elles. Dans un futur proche, nous aurons le besoin d'avoir des valeurs vénales basées sur le rendement dans le cadre de l'application du MCH2.

Notre parc immobilier est important et se partage presque en deux parties égales, en nombre de biens, entre le patrimoine administratif et financier. Le montant de l'emprunt bancaire correspondant à ce patrimoine est voisin de la valeur au bilan, soit CHF 80 millions ! Nous avons donc un intérêt évident à cerner avec d'avantage de précision l'état et le rendement de certains biens, pour avoir en mains les cartes permettant de prendre les bonnes décisions.

Si notre groupe accepte les options présentées par l'Exécutif dans son rapport, plusieurs d'entre nous émettent des doutes quant aux moyens proposés pour y parvenir.

- Le gérant aura-t-il la capacité temporelle de gérer l'ensemble de ces biens ?

- L'architecte EPF ou HES, disponible pour 4 ans, avec le cahier des charges tel que proposé, existe-t-il ?



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- Ne peut-on pas trouver une gérance immobilière indépendante fiable pour exercer les tâches rébarbatives de gestion courante ?

Notre Exécutif a pris des options, nous y souscrivons, à lui de nous montrer que la voie est bonne. Il s'agira également de suivre régulièrement l'avancement des travaux durant les quatre années de mandat de l'architecte et de procéder à l'optimisation du rendement des biens appartenant au patrimoine financier.

En conclusion, notre groupe va accepter le crédit d'engagement de CHF 1'160'000.-, de même que la création du poste de gérant immobilier.

Les deux postulats « Douard » et « Bueche » peuvent être classés à notre avis ».

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe PS a pris note du rapport du Conseil communal à l'appui d'un projet de crédit d'engagement de CHF 1'160'000.- ainsi que la création d'un poste d'architecte communal et l'en remercie. La somme demandée semble importante mais nous savons l'importance de notre patrimoine aux yeux de notre population ; il est également une source de revenus pour la Commune.

Le rapport présente, dans le tableau 13, une stratégie de mise en œuvre des objectifs en matière de gérance du patrimoine immobilier. A l'horizon 2018, 100% de celui-ci sera enfin évalué. Nous partageons particulièrement le choix d'engager un architecte pour assumer la fonction de gérant immobilier. C'est un message fort envers nos concitoyennes et concitoyens pour leur confirmer l'importance du patrimoine immobilier, en maintenant cette tâche au sein de l'administration communale.

L'augmentation du rendement escompté de notre patrimoine ne devra pas se faire en augmentant simplement les loyers mais, bien évidemment, en diminuant également les charges, par exemple grâce à une meilleure isolation. Il est important de rassurer la population, qui habite notre Commune et qui souhaite y habiter encore pendant des années, que la Commune sera donc raisonnable dans cette augmentation de rendement. Les personnes à bas revenu et les familles devront toujours pouvoir habiter dans notre belle Commune de Val-de-Ruz !

Le groupe PS soutiendra l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'160'00.- ainsi que la création d'un poste de gérant immobilier ».

M. Romain Douard (Les Verts) présente le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil Communal et des deux propositions d'arrêtés.

Premièrement, nous soutenons les mesures proposées qui permettront d'obtenir une vue d'ensemble du patrimoine immobilier de notre Commune. D'une part, il est important à nos yeux que la valeur du patrimoine communal soit connue au mieux pour des questions budgétaires. D'autre part, nous espérons que les investissements dans le parc immobilier pourront à l'avenir être réalisés en tenant compte des besoins les plus urgents, notamment dans le domaine de la consommation énergétique. Dans ce sens, nous acceptons le classement des postulats.

En ce qui concerne la rationalisation de la gestion des bâtiments, nous soutenons le souhait du Conseil communal de créer une fonction de gérant immobilier ; au vu du nombre d'objets loués, il nous semble juste de rapatrier la gestion de l'ensemble des contrats de location au sein de l'administration communale, ce qui permettra de disposer d'une meilleure vue d'ensemble des baux et d'harmoniser les pratiques au sein de la nouvelle Commune.

Pour ces raisons, les Verts accepteront les deux arrêtés qui lui sont proposés ».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Christian Blandenier (PLR) insiste sur l'inquiétude d'un certain nombre de membres de son groupe quant à la gérance des biens immobiliers. La Commune va gérer 442 objets, soit plus du double qu'actuellement (171).

Pour y arriver, la nomination d'un gérant est proposée. Ce dernier pourra certes mettre en place la structure et la superviser, mais ne pourra cependant pas faire le travail de tous les jours. La crainte réside dans le fait que la Commune ne dispose pas du personnel nécessaire et suffisant pour assumer l'ensemble des charges que représente une gérance de biens immobiliers.

C'est la raison pour laquelle M. Christian Blandenier (PLR) demande au Conseil communal de bien réfléchir encore avant de dénoncer les mandats qui lient la Commune aux gérances actuelles.

M. François Cuche (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport.

Le Conseil communal a bien compris l'inquiétude par rapport à la gérance et à sa réorganisation. Un gérant à plein temps viendra renforcer une équipe en place, qui, sans cela, n'aurait pas pu assumer la reprise de tous les baux à loyer (442 au total).

La gérance en place arrive actuellement sans problème à gérer les 171 baux à loyer communaux. La reprise des gérances extérieures se fera progressivement, non seulement avec du personnel mais aussi avec le recours à un outil informatique de pointe et le concours du CEG. Pour le Conseil communal, il était important que la Commune reprenne en main la gérance de son patrimoine, pour mieux le connaître et le suivre. Aujourd'hui elle ne dispose que d'une vue partielle de ce qui se passe dans les immeubles. L'objectif principal du Conseil communal est de mieux les connaître et surtout d'accompagner désormais le maintien de leur valeur, notamment par la mise en place des crédits-cadres. Ceux-ci présenteront une vision claire des travaux d'importance à entreprendre ainsi que leur étalement dans le temps.

L'isolation des bâtiments est un des objectifs de l'Exécutif. L'augmentation des loyers ne sera en revanche pas toujours la résultante de ces travaux. L'amélioration de l'enveloppe d'un bâtiment améliore son rendement énergétique, entraînant une diminution des charges. Cette dernière compense souvent largement l'augmentation du loyer.

L'augmentation du rendement des biens immobiliers est un autre objectif du Conseil communal. Le patrimoine financier représente aujourd'hui grosso modo CHF 90 millions, son rendement correspondant à peine plus de 2% de ce montant. Cet héritage doit être amélioré. A l'instar de prévoyance.ne, un minimum de 4% doit être escompté pour ces biens immobiliers. L'entretien prévu participe au maintien de leur valeur.

Un rapport sur l'avancement des travaux d'évaluation du patrimoine et d'entretien des bâtiments sera régulièrement fourni, respectivement via les comptes annuels et via les crédits-cadres demandés pour l'entretien des bâtiments et le maintien de leur valeur.

Concernant l'architecte, l'option a été prise de travailler avec le SBAT (service des bâtiments de l'Etat) pour que cette personne ne soit pas « hors sol » dans notre Commune et puisse disposer d'un staff technique à proximité et des outils nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Les besoins de la Commune en la matière seront donc évalués après quatre ans et détermineront quelle orientation sera dès lors proposée au Législatif.

Vote d'entrée en matière sur ce rapport : accepté à l'unanimité

Vote d'ensemble : l'arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'160'000.- pour l'évaluation et le suivi du patrimoine immobilier, ainsi que la réorganisation de la gérance du patrimoine est accepté par 31 voix pour et quatre abstentions.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Vote d'ensemble : l'arrêté autorisant le Conseil communal à créer une fonction de gérant immobilier au sein de l'administration de la gérance du patrimoine est accepté par 33 voix pour et deux abstentions.

Les postulats Pierre-Alain Bueche (PLR) « Définition d'une politique immobilière pour la Commune de Val-de-Ruz » et Romain Douard (Les Verts) « Estimation de l'état des principaux bâtiments du patrimoine financier et du patrimoine administratif en vue de connaître les besoins de financement nécessaires à leur assainissement et à leur mise en valeur » sont considérés comme classés.

9. Rapport d'information relatif au service du domaine public

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport relatif au service du domaine public. Son analyse s'applique uniquement aux conséquences financières induites par la résiliation du contrat de prestations conclu avec l'Etat de Neuchâtel pour les tâches de proximité effectuées par la police cantonale.

La révision de la loi sur la police neuchâteloise (LPol) oblige notre Commune à se doter d'une force de contrôle pour assumer certaines tâches de sécurité.

Le choix de notre Conseil communal d'attribuer un mandat au SDP (service domaine public) de La Chaux-de-Fonds provoque une incidence financière de CHF 182'700.- pour 2030 heures de travail à CHF 90.-/ heure.

Ce mandat correspond au travail d'environ un EPT. Il inclut la mise à disposition d'une voiture, du matériel, la formation et des frais de fonctionnement pour une durée de 5 ans. Une économie de plus de CHF 90'000.- peut être réalisée par ce choix.

Pour 2014 le coût se monte à CHF 330'000.-.

Dès 2015, la sécurité coûtera plus cher, soit CHF 182'700.- pour le mandat SDP et CHF 377'200.- pour la contribution aux coûts cantonaux de la sécurité, partie cantonale de CHF 23.- par habitant.

Le rapport ne précise pas les montants des amendes et des autres prestations qui viendront garnir les finances communales. Le Conseil communal se veut rassurant sur l'intention d'amender nos citoyens.

La Commission de gestion et des finances préavis favorablement cette solution et ses engagements financiers ».

Mme Florence Aebi (PS) présente le rapport du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal pour son rapport, qu'il a examiné avec beaucoup d'intérêt. Il prend acte de ce rapport, étant précisé ce qui suit :

Le groupe PS constate que les nouvelles solutions décidées par le Canton et la Commune de Val-de-Ruz, qui entreront en vigueur en 2015 avec la nouvelle loi sur la police neuchâteloise, à savoir le versement des contributions au Canton et le choix de mandater le service du domaine public de la Ville de La Chaux-de-Fonds, coûteront au contribuable vaudruzien, ce qui est regrettable.

Le groupe PS prend acte du présent rapport et considère que la solution de mandater le SDP de La Chaux-de-Fonds semble moins onéreuse et actuellement plus pertinente que doter notre administration d'un service du domaine public qui lui est propre.

Cependant, le groupe PS relève que le système n'est pas favorable aux finances de la Commune et certains membres du groupe estiment que les prestations négociées avec le SDP de La Chaux-de-



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Fonds ne sont pas celles qui répondent le plus aux attentes actuelles : il aurait été opportun, par exemple, d'investir plus dans le contrôle du trafic de nuit et de surveiller les abords des écoles plutôt que dans le contrôle des véhicules stationnés en priorité.

Cela étant, les points positifs sont que l'intervention du SDP de La Chaux-de-Fonds interviendra selon la volonté de la voirie de Val-de-Ruz et qu'elle sera renégociée après un an. De plus, le montant annuel qui sera demandé par habitant est relativement faible avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LPOI ».

M. Christian Masini (PLR) énonce le contenu du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport avec intérêt.

Les tâches de police de proximité, effectuées aujourd'hui par la gendarmerie neuchâteloise, arrive à terme dans deux semaines.

Le choix de céder ces prestations au service du domaine public de la Chaux-de-Fonds n'a pas rencontré d'opposition. Il aurait été prématuré et audacieux de gérer cette tâche en interne, tout en sachant que le contrat qui nous lie est de cinq ans.

Les appareils de contrôle de vitesse n'alimentant plus la caisse communale et l'addition des coûts entre le SDP et la contribution à la gendarmerie neuchâteloise, soit env. CHF 560'000.- (montant avant la nouvelle péréquation et bascule d'un point d'impôt), pourrait faire craindre, aux yeux de quelques membres, des contrôles trop soutenus voire agressifs.

La présence des agents aux abords des écoles, centres de villages et faisant respecter les incivilités, ont amené le groupe PLR-PDC, lors de sa séance de préparation, à unanimement approuver ce rapport ».

M. Roby Tschopp (les Verts) annonce que le groupe des Verts a examiné le rapport. Il salue la solution pragmatique qui a pu être trouvée avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et indique que le groupe n'a pas de remarque particulière à formuler à cet égard. A titre personnel, M. Roby Tschopp (Les Verts) déposera un postulat à ce propos.

M. François Cuhe (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé au rapport du Conseil communal. La Commune a dû trouver une solution à la suite de la décision de la police neuchâteloise d'arrêter ses prestations de proximité. Afin de réaliser cette tâche, elle a mené une réflexion pragmatique. Un corps constitué, arrivant avec des prestations prêtes à être fournies, s'est avéré être la meilleure solution.

Force d'intervention n'est toutefois pas égale à force de répression, néanmoins nécessaire en particulier pour les mesures hivernales. La Commune disposera aussi des moyens pour surveiller le domaine public : la sécurité aux abords des écoles sera renforcée. Le Conseil communal espère également, par la mise en place de ce dispositif, obtenir une régulation des places de parc « ventouse » là où une rotation est importante pour les commerces.

D'autre part, la police neuchâteloise ne va plus assurer les prestations liées à l'application des règlements communaux. La Commune peut là aussi compter sur une force d'intervention qui agira sur ordre du Conseil communal et fera ainsi respecter, sur le terrain, l'application d'un certain nombre de règlements.

Le Conseil communal est satisfait d'avoir trouvé cet accord avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Une évaluation du fonctionnement du SDP aura lieu après un an et des ajustements auront lieu.

Le trafic dynamique sera observé et réglementé par la police neuchâteloise. La Commune pourra néanmoins intervenir par le biais de sa participation à une plate-forme de travail entre les communes et la police neuchâteloise, pour le peu de tâches que cette dernière va continuer d'assumer, notamment



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

dans le domaine public communal pour les contrôles de vitesse. Elle aura, par exemple, la possibilité de demander que les radars soient placés à des endroits particulièrement dangereux.

Concernant les interventions nocturnes, la LPol va notamment induire des extensions des horaires pour les services du domaine public. Le SDP La Chau-de-Fonds va aussi certainement intervenir lors de débordements nocturnes, par exemple lors de fins de soirées trop bruyantes, avec renfort de la police neuchâteloise sur demande.

L'entrée en vigueur de la LPol va considérablement modifier le paysage sécuritaire des communes. Le Conseil communal de Val-de-Ruz est convaincu qu'avec la solution présente la Commune arrivera, dans un premier temps, à mettre en place cette structure. Au besoin, il reviendra devant le Conseil général si elle devait être renforcée ou orientée différemment.

Prise en considération du rapport : acceptée par 34 voix pour et une abstention.

M. Roby Tschopp (Les Verts) soumet le postulat suivant :

« Avec les nouvelles compétences des différentes forces de l'ordre, une fois sur deux, une infraction commise sous les yeux des forces de l'ordre ne provoquera pas d'intervention, tant les compétences sont cloisonnées entre les différents corps. Prenons par exemple le stationnement à un endroit dangereux, interdit ou la violation d'un sens interdit. Loin de mesurer sa bonne fortune, la personne contrevenante retiendra surtout que les forces de l'ordre tolèrent son infraction flagrante. Seule une minorité de la population fera clairement la différence entre un membre de la police cantonale neuchâteloise et un agent de sécurité. L'effet d'une telle perception est doublement délétère : en premier lieu le sentiment de sécurité sera alimenté par l'image de forces de l'ordre à l'action molle. En second lieu le respect spontané des prescriptions, alimenté certes par une peu noble peur du gendarme, ira en décroissant.

Le Conseil communal est appelé à sensibiliser l'Etat à cette problématique et, dans le cadre des compétences de chaque partie, à rechercher les moyens d'y remédier ».

M. François Cuche (CC) informe l'assemblée que cette problématique a été relevée et débattue. Il notifie à ce propos qu'aujourd'hui les agents du SPD constatant une infraction ont la compétence de la dénoncer. Il n'y a pas d'impunité par rapport à des actes d'incivilité sur la route. Bien que le contrôle du trafic dynamique ne soit réservé qu'à la police neuchâteloise, les extensions des compétences des agents du domaine public leur permettent de dénoncer des infractions sur la voie publique avec un véhicule, avec force de loi à l'appui.

La réponse ne le satisfaisant que partiellement, le flagrant délit étant plus dissuasif, à ses yeux, qu'un courrier qui parvient au contrevenant quelques jours plus tard, **M. Roby Tschopp (Les Verts)** souhaite maintenir son postulat.

M. Christian Blandenier (PLR) intervient pour signaler qu'un postulat est en principe déposé par écrit, afin qu'il puisse être accepté puis discuté. Dans le cas présent, une discussion a lieu au sujet d'un postulat dont les groupes ne connaissent pas la teneur et qui n'a pas formellement été accepté.

M. Roby Tschopp (Les Verts) remet le texte de son postulat à la présidente.

M. Hervé Oppliger (PLR) demande la parole pour indiquer que le groupe PLR-PDC n'estime pas recevable le postulat sous la forme déposée.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

A la suite de ces interventions, **la présidente** propose une suspension de séance de dix minutes pour permettre aux groupes d'en discuter.

M. Roby Tschopp (Les Verts) annonce, au vu des explications reçues durant cet intervalle, qu'il retire son postulat.

La présidente précise tout de même qu'il n'y avait pas d'infraction au règlement dans la manière de déposer ce postulat. Elle demande qu'à l'avenir les postulants déposent leur postulat par écrit.

10. Réponse au postulat de Mme Christine Ammann Tschopp « Informer la population des nouveaux règlements »

En préambule, **la présidente** fait part de sa surprise quant au volume du document élaboré par le Conseil communal qui semble plus revêtir la forme d'un rapport d'information que d'une réponse à un postulat.

Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts) donne lecture de sa réponse.

« Le Conseil communal prouve, dans la réponse qu'il a donnée au postulat – d'une part par oral lors de son dépôt le 24 juin 2013 et, d'autre part, par sa réponse écrite formelle – l'importance qu'il accorde à informer la population et à rester à son écoute.

Prenant en compte une large palette d'habitudes des habitants de la Commune, la communication couvre aussi bien les médias traditionnels, comme la presse, que les nouvelles technologies, avec la nouvelle application pour Smartphones. « Val-de-Ruz Info », avec ses pages d'organe officiel de la Commune, est certainement un moyen très prisé des habitants de se tenir au courant avec un minimum d'effort.

Les Verts saluent tout particulièrement les Cafés vaudruziens, où le Conseil communal prend le temps d'être à l'écoute de la population, l'information n'allant pas que dans un sens.

Les règlements communaux, dont il est question dans l'intitulé du postulat, restent pour beaucoup une littérature ardue et abstraite, alors qu'ils traitent de sujets de tous les jours. Le Conseil communal a choisi de les diffuser de façon exclusivement passive sur le site Internet. Il y a peu de chances que les habitants de Val-de-Ruz pensent à aller y rechercher les informations pratiques dont ils ont besoin. La foire aux questions (FAQ) pourrait les aiguiller vers ces sujets si, là aussi, ils avaient la curiosité de s'y rendre.

Le groupe des Verts reste donc sur sa faim, même s'il accepte le classement du postulat et encourage le Conseil communal à ne pas négliger les considérations ci-dessus et à susciter l'intérêt par quelques lignes d'accroche, soit dans Val-de-Ruz Info, soit sur l'application Smartphone.

Et si on commençait par un petit concours ? Où avez-vous le droit de promener votre chien sans laisse ? Les trois premières personnes à répondre correctement sont exemptées du paiement de la taxe sur les chiens pour l'année à venir ».

M. Marcel Carrard (PLR) indique que « le Groupe PLR-PDC a pris connaissance avec intérêt de la réponse donnée par le Conseil communal au postulat de Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts).

Dix-neuf pages de rapport sur l'information et la communication devaient présager d'une réponse complète et informative. Nous n'avons pas été déçus.

Tout en rappelant l'objectif du postulat, soit, en résumé :



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

“Diffuser les règlements, soit intégralement, soit des extraits commentés au travers de tout-ménage ou du journal local auprès de la population”.

Force est de constater que le rapport fait un inventaire complet des différents moyens à disposition :

- *les contacts humains par les guichets communaux, les groupes des usagers, les ateliers participatifs, les réseaux d'acteurs locaux, la participation aux cafés citoyens, les stands d'informations ;*
- *les contacts informatiques par le site Internet, la messagerie électronique, les applications Smartphone ;*
- *les contacts médiatiques, soit le journal “Val-de-Ruz Info”, les conférences et communiqués de presse qui sont rapportés dans la presse locale et régionale ;*
- *les contacts postaux, par les informations tout-ménages, les factures et autres brochures.*

Et notre Conseil communal nous promet d'autres moyens de communication au travers de Youtube, de foire aux questions et même un réseau wifi gratuit dans les endroits et lieux publics.

Trop d'information tue l'information et la principale difficulté dans l'information est de la maintenir à jour. Attention à ne pas multiplier les moyens de communication et de perdre ainsi la qualité et la pertinence de l'information.

Si l'information doit être accessible à chacun, le besoin de s'informer reste une démarche individuelle. L'information est là, il faut se sentir concerné et utiliser l'un des nombreux moyens à disposition. C'est aussi le devoir du citoyen de s'informer.

Nous-mêmes, en tant que conseillers généraux, nous faisons partie de cette chaîne de communication et nous devons assurer ce rôle de relais auprès de nos concitoyens.

Le groupe PLR-PDC remercie le Conseil communal pour sa contribution à l'information et à la communication et demande le classement du postulat ».

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) signale que le groupe PS salue l'existence du comité de pilotage, qui gère la politique d'information et de communication de la Commune. Ce comité dispose de 16 outils de communication, qui ont été détaillés de manière exhaustive.

L'objectif étant la qualité et au vu contenu de la réponse, le groupe PS accepte avec plaisir la prise en compte du rapport et le classement du postulat.

Pour **M. Claude-Henri Schaller (CC)** « mieux vaut 80% tout de suite que 100% jamais ». Le Conseil communal a démarré avec un site Internet et une politique de communication qu'il essaye de perfectionner le plus possible avec les moyens dont il dispose, à savoir les quelques personnes motivées et engagées qui composent la chancellerie et qui gèrent presque tous les outils décrits dans le rapport.

Pour aller dans le sens de la demande de Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts), le Conseil communal aimerait aller encore plus loin que la simple FAQ. Une question telle que « *si je veux organiser une manifestation publique dans la Commune, comment dois-je faire ?* » devrait pouvoir rapidement trouver une réponse, de manière plus « *user friendly* », plus facile à utiliser. Cela nécessite néanmoins beaucoup de temps et le Conseil communal souhaiterait travailler ces aspects-là avec les groupes d'usagers également.

L'application Smartphone Val-de-Ruz a été tout récemment lancée en partenariat avec la société Inédit SA. Pour répondre à la question **Q14.0017 Application Smartphone de M. Pierre-André Balmer (PLR)** : « *Dernièrement, la Commune s'est dotée d'une application pour Smartphone. Le mandat a été donné à une entreprise vaudoise. Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas donné ce travail à une entreprise de la Commune ?* », M. Claude-Henri Schaller (CC) indique que le Conseil communal a choisi



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

de poursuivre la collaboration avec cette société qui publie la brochure remise gratuitement à tous les citoyens de la Commune.

Il précise toutefois qu'il s'agit d'une solution intermédiaire, qui a permis de démarrer très vite, en attendant que le CEG (centre électronique de gestion gérant notamment le site Internet) dispose de la technologie nécessaire pour procéder à ce glissement souhaité du site Internet vers une future application Smartphone de ce partenaire. Aujourd'hui ces deux outils sont gérés séparément.

L'objectif à terme est aussi d'améliorer le site Internet, de le rendre plus dynamique, plus ergonomique, plus accessible, plus jeune aussi, en y intégrant de nouvelles technologies. Le Conseil communal a bien entendu les propos des différents groupes. Les nouvelles technologies de l'information sont néanmoins beaucoup plus fréquemment utilisées par les jeunes. Et ce sont ces derniers que la Commune a le plus besoin d'atteindre.

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport et saisi l'occasion de remercier également les collaborateurs de la chancellerie de leur travail.

Le postulat est considéré comme classé.

11. Motions et propositions

MO14.006 – Motion interpartis PS, PLR-PDC et des Verts – Neuchâtel-Gare / Saint-Imier-Gare.

M. Frédéric Cuche (PS) présente un état des lieux de la situation.

La motion interpartis, déposée en fin septembre dernier, demande une étude pour une liaison entre Neuchâtel-Gare et Saint-Imier-Gare desservant les villages de Fenin, Vilars, Saules, Savagnier, Saint-Martin Est, Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Les Bugnenets et Les Savagnières.

Un transbordement des usagers devrait être assuré à Saint-Martin.

Selon l'horaire cantonal 2014-2015, nous constatons qu'une ligne Cernier-Saint-Martin-Savagnier-Neuchâtel est en place pour une course le matin, une vers midi et une 3^{ème} en fin d'après-midi. C'est positif, cela va dans la bonne direction. Avec notre proposition, ce serait l'occasion aussi de renforcer la desserte de la Côtière. Il ne s'agit pas de mettre en place des doublons mais d'organiser le réseau avec des fréquences suffisantes pour réunir l'ensemble.

L'horaire cantonal 2014-2015 présente, en page 176, le réseau Val-de-Ruz. Côté Est, il se termine aux Bugnenets. C'est une nouveauté et c'est de bon augure ! Ce qui étonne, c'est que personne, hormis les écoliers, ne peut prendre ce bus. A 600 m. des Bugnenets, il existe aux Savagnières, un arrêt de bus sur le canton de Berne. C'est le bus Saint-Imier-Les Savagnières qui monte jusqu'à Chasseral en été. Une collaboration intelligente entre Berne et Neuchâtel permettrait de combler ce manque.

On a beaucoup évoqué la nécessité d'améliorer les transports publics au Val-de-Ruz, dans le cadre de la fusion des communes, afin d'offrir à l'ensemble des villages de la Commune des prestations similaires.

Permettez-moi de citer un extrait de la convention de fusion concernant les transports publics (en page 10) :

« L'accessibilité interne est en revanche incomplète puisque toutes les communes ne sont pas reliées entre elles par des transports publics, une commune est même dépourvue de toute liaison en transports publics ».

En page 15 :

« Desservir en transports publics les infrastructures sportives, culturelles et les services administratifs est un défi de la mobilité de demain, tout en gardant à l'esprit les conséquences financières ».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Je relève, en page 86, finalement que « **l'égalité de traitement et l'harmonisation** » font partie des termes leitmotiv mis en évidence par les groupes de travail durant l'été 2010.

Il s'agit de considérer les usagers de l'ensemble de la région, ceux qui y vivent, mais aussi ceux qui y passent. Potentiellement, ils sont nombreux :

- les excursionnistes de la région de Chasseral, qui se déplacent pour parcourir nos sentiers pédestres ;
- les personnes habitant le Val-de-Ruz et travaillant dans le Vallon de Saint-Imier et vice versa ;
- les skieurs en hiver qui vont du Val-de-Ruz sur les sites du Pâquier et des Bugnenets-Savagnières (probablement le site sportif d'hiver le plus important du canton. Un Snowbus existe, certes, mais c'est nettement insuffisant.) ;
- les écoliers qui se rendent à Cernier depuis Les Bugnenets-Le Pâquier ;
- les écoliers (école enfantine) qui se rendent de Dombresson-Villiers au Pâquier, pour lesquels il y aurait lieu d'adapter des horaires des bus pour éviter des doublons de transports ;
- les habitants du Pâquier (permettez-moi de rappeler que la Commune possède sept logements à louer dans ce village) ;
- les étudiant(e)s et le personnel de la HE-ARC de Saint-Imier et de Neuchâtel. Suite à une lettre que nous avons adressée à la direction de la HE-ARC, nous avons reçu le message suivant :
« Nous avons le plaisir de vous confirmer notre intérêt pour une telle ligne, qui pourrait être utile à nos étudiant(e)s, bien sûr, mais aussi à notre personnel. ... Nous vous remercions de votre initiative et restons bien entendu à votre disposition en cas de besoin ». Signé M. Claude Béguin, secrétaire général de la HE-Arc.

Dans le cadre de la Fondation de la Maison de Chasseral-Les Savagnières, où je rencontre des conseillers municipaux de Saint-Imier, je me suis permis de solliciter un soutien. Une prise de position n'a pas tardé. Il s'agit d'une lettre du Conseil municipal de Saint-Imier, du 17 novembre dernier, signée du président et du chancelier et adressée à la Conférence régionale des transports Bienne – Seeland – Jura bernois.

« ... C'est pourquoi nous nous permettons de saisir la Conférence régionale sur les transports publics afin d'attirer son attention sur la motion déposée par Frédéric Cuche et consorts (conseillers généraux de la Commune de Val-de-Ruz) au sujet de la création d'une liaison directe entre Saint-Imier et Neuchâtel et vous informons du soutien de la Municipalité de Saint-Imier à cette démarche. Nous appuyons cette démarche et en partageons les objectifs. Mise en perspective dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal et de l'élaboration du prochain schéma régional d'offre, une desserte de qualité pour Saint-Imier revêt une importance primordiale. ... ».

Permettez-moi de mentionner le message du directeur du Parc régional Chasseral, M. Fabien Vogelsperger, daté du 11 décembre dernier :

« Nous tenons à signifier notre soutien à une telle liaison pour les raisons suivantes :

- Desserte de la dernière localité du Parc régional Chasseral sans transports publics, à savoir, Le Pâquier. L'accès au Pâquier en transports publics renforcerait également un volet touristique, comme la randonnée sur le Chemin des Pionniers, la visite de la forge et quelques lieux de restauration et d'hébergement.
- Cette nouvelle ligne de transports publics contribuerait, en hiver, à la consolidation du Snowbus pour le ski, mais faciliterait également, durant l'été, l'accès à la Combe Biosse et à Chasseral (en lieu et place de la voiture).
- Cette ligne permettrait également de renforcer la collaboration intercantonale et l'identité du Parc régional Chasseral ».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Des démarches ont déjà été faites au Grand Conseil en 2007. Une motion similaire avait été déposée et acceptée par le législatif cantonal. Elle est toujours en attente d'être traitée, elle n'a pas été « schubladisée ».

Suite au dépôt de cette motion, nous avons eu des retours de soutien de diverses institutions, notamment de la Chambre d'économie publique du Jura bernois et déjà de la Municipalité de Saint-Imier.

La motion interpartis demande une étude avec l'évaluation des coûts pour compléter notre réseau en transport public, pas uniquement pour un village ou pour une partie de la Commune un peu isolée, mais pour une population plus importante qui se déplace sur les routes de Neuchâtel vers l'est du Val-de-Ruz jusqu'à Saint-Imier et vice versa.

Au sujet de l'égalité de traitement, on a déjà réduit fortement une prestation acquise aux habitant(e)s d'anciennes communes pour mieux la partager avec toutes et tous. Il s'agit des abonnements des téléskis. C'est politiquement correct, mais j'espère que les correctifs en matière d'inégalité importante seront également considérés.

M. Francis Monnier (PLR) indique que le groupe PLR-PDC soutiendra la motion.

M. Romain Douard (Les Verts) signale que le groupe des Verts a pris connaissance de cette motion et la soutiendra également.

M. Armand Blaser (CC) informe que le Conseil communal, à son tour, acceptera cette motion.

Il travaille déjà, dans la préparation des horaires, à l'application de cette motion. La distinction est faite entre les transports estivaux et hivernaux, le matériel roulant devant être adapté selon la saison, pour charger les skis par exemple. Il travaille également pour que d'autres endroits de la Commune bénéficient d'une desserte (Engollon, Bayerel, Malvilliers, etc.).

Deux nuances sont apportées. Actuellement le Conseil communal ne dispose pas d'estimation de coûts de ces nouvelles paires de courses minimales. L'idée n'est pas de multiplier les courses sur cette ligne mais de mettre « un pied dans la porte » afin d'offrir au départ quelques dessertes que la fréquentation pourrait étoffer à l'avenir de quelques courses supplémentaires.

Le coût déterminera certainement la participation du Canton, si ce dernier prenait une partie des coûts à sa charge durant la période expérimentale. Il n'est pas exclu que l'essentiel des coûts soit à charge de la Commune. La planification financière tient déjà compte de montants supplémentaires pour les transports publics. Il faudra voir si les projets concordent avec les moyens dont la Commune souhaite se doter.

La deuxième réserve quant au texte de cette motion concerne le transbordement prévu à l'arrêt à l'Est de Saint-Martin. Il faut savoir que les horaires 2016 (et cela est déjà acquis avec le Canton) verront une liaison systématique entre la Côtière (et le flan Nord de la Commune) jusqu'aux Hauts-Geneveys. Cela permettra une liaison avec Neuchâtel sans transbordement à Saint-Martin. D'autre part, à Villiers, au moment où la ligne venant de la Côtière se poursuit en direction des Bugnens, voire Saint-Imier, arrivera la ligne Cernier-Villiers et permettra donc des correspondances. Actuellement, des transbordements sont prévus ailleurs.

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) demande au Conseil communal de prévoir des bus en correspondance avec des trains qui partent très tôt vers des villes comme Berne ou Lausanne, pour tenir compte du trafic pendulaire.

La motion étant acceptée par tous les groupes, **la présidente** la remet au Conseil communal pour fin d'étude.



12. Interpellations et questions

114.006 – Sécurité du village de Fontaines – Interpellation déposée par le Groupe Les Verts

Le texte de l'interpellation ayant été reçu par les membres du Conseil général et étant affiché à l'écran, **M. Roby Tschopp (Les Verts)** renonce à en donner lecture. Il est retranscrit ci-après pour les besoins du procès-verbal.

« S'exprimant dans les urnes, la population de la Commune de Val-de-Ruz a refusé le 30 novembre dernier le crédit de réalisation d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines par l'extérieur du village. Partant, les questions de sécurité et de circulation dans certaines zones résidentielles demeurent.

Les Verts ont soutenu les référendaires car ils n'ont pas jugé pertinente l'option de réaliser un contournement dans l'élan de la route d'accès, volonté affichée tant par le Canton que par notre Conseil général. Ils ne contestent cependant pas le moins du monde la nécessité de prendre des mesures de sécurisation sans retard dans la localité de Fontaines.

Sans vouloir tomber dans la politique du "yaka", toujours facile depuis la table du café du commerce, le remaniement de la signalisation actuelle, qui invite à accéder à certaines sociétés de la zone industrielle par un chemin qui ne paraît pas le plus recommandable, pourrait se faire à très court terme.

La limitation du trafic aux personnes résidentes de certains tronçons et des mises en sens unique demandent sans doute des études et des délais, mais peuvent représenter des mesures plutôt légères.

Enfin, une sécurisation des déplacements piétonniers et de la mobilité douce aux abords de la zone industrielle pourrait s'obtenir en élargissant certains secteurs du Chemin de Bellevue, de la Rue du Nord, voire de la Rue de l'Industrie. Bien sûr, une telle option implique d'empiéter sur les parcelles bordières, avec à la clé un fastidieux travail administratif, et des délais et des coûts non négligeables.

Sans aucun doute, d'autres options que celles énumérées ici, à considérer comme des exemples et non comme des recommandations, existent et ont peut-être même été portées à l'attention des autorités.

La concrétisation d'un plan d'aménagement local à l'échelle de la Commune, propre à indiquer les axes de développement et d'amélioration pour les transports au sein du Val-de-Ruz, se fera encore attendre quelques temps. Le Conseil communal compte-t-il étudier des mesures à prendre à court et moyen terme dans le village de Fontaines, et si oui dans quel cadre et dans quels délais ? »

Le Conseil communal a le choix de répondre tout de suite ou lors de la séance suivante. Ayant choisi de répondre directement ce soir, **M. Claude-Henri Schaller (CC)** remercie M. Roby Tschopp (Les Verts) de son interpellation. Celle-ci révèle que la sécurité à l'intérieur du village de Fontaines est problématique et reconnue par tous.

Il rappelle quelques bases de la loi sur la circulation routière (LCR). A l'article 31 de la LCR, *Maîtrise du véhicule*, alinéa 1, « Le conducteur devra rester constamment maître de son véhicule de façon à pouvoir se conformer aux devoirs de la prudence ». Concernant les piétons, il cite l'article 49, alinéa 1 « Les piétons utiliseront le trottoir. A défaut de trottoir, ils longeront le bord de la chaussée et, si des dangers particuliers l'exigent, ils circuleront à la file. A moins que des circonstances spéciales ne s'y opposent, ils se tiendront sur le bord gauche de la chaussée, notamment de nuit à l'extérieur des localités ». La loi est claire, avec ou sans mesures de sécurité particulières. Elle est applicable par tous et de la responsabilité de chacun.

Le Conseil communal doit apprécier le résultat de la votation du 30 novembre 2014, en premier lieu avec son partenaire principal dans ce projet, à savoir l'Etat. Comment ce dernier va-t-il lui-même apprécier ce vote ? M. Claude-Henri Schaller (CC) rappelle que le tracé utilisé est prévu pour une route



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

cantonale. Pour autant qu'il l'estime utile, le Conseil d'Etat peut proposer au Grand Conseil un crédit d'investissement pour réaliser cette route après une mise à l'enquête. Le Conseil communal verra, à la lueur de la position de l'Etat, s'il faut prendre des mesures complémentaires.

La situation doit aussi être appréciée avec les entreprises, d'aucunes étant préoccupées par les mêmes problèmes de sécurité que ceux évoqués dans l'interpellation.

Le Conseil communal envisage d'initier une démarche d'écologie industrielle, de voir comment les entreprises, ensemble, peuvent aussi apporter des solutions. La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), en partenariat avec le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), a d'ailleurs l'intention de lancer cette démarche sur quelques sites dans le canton.

D'autres mesures doivent aussi être envisagées. Bien que ce ne soit pas une chose aisée en l'état actuel, un plan de circulation doit être étudié. Le processus est complexe et risque de prendre un peu de temps car il doit tenir compte de plusieurs aspects.

La Commune aimerait également associer à cette réflexion les membres du comité référendaire. Une invitation a été lancée par voie de presse, bientôt suivie d'un courrier écrit.

Différentes choses doivent être étudiées : trafic automobile, trafic de véhicules lourds, surcharge de trafic dans certains quartiers résidentiels, sécurité aux abords des écoles (mamans amenant les enfants en voiture dans un quartier déjà chargé par le trafic pendulaire).

Le Conseil communal propose de s'inspirer d'expériences déjà en cours dans d'autres communes. A titre d'exemple, M. Claude-Henri Schaller (CC) cite la Commune de Muri bei Bern, qui a pris les dispositions nécessaires pour qu'aucun véhicule (y compris les vélos) ne puisse circuler à moins d'un kilomètre de l'école (sauf en cas de problème médical). La question se pose de savoir s'il faut en arriver là à Val-de-Ruz.

M. Roby Tschopp (les Verts) se dit extrêmement satisfait de la réponse circonstanciée du Conseil communal. Il est heureux d'apprendre que les entreprises concernées sont prêtes à se joindre à la réflexion, les médias laissant plutôt entendre qu'elles attendaient des pouvoirs publics qu'ils résolvent leurs problèmes. Il apprécie aussi particulièrement le fait que la Commune ose se poser des questions ayant trait aux comportements des individus. Ces derniers doivent être sensibilisés et responsabilisés. La réponse l'a rassuré.

Q14.013 – Vente immeuble Fontainemelon au cabinet médical – Pierre-Ivan Guyot (PS)

« Qu'en est-il de la vente de l'immeuble de Fontainemelon au cabinet médical de groupe largement plébiscité en votation par la population du Val-de-Ruz cet automne ? ».

M. Claude-Henri Schaller (CC) rappelle qu'un recours a été déposé contre la votation. Il a été rejeté par décision de la chancellerie d'Etat. Selon la loi sur les droits politiques, c'est elle qui, en première instance, traite les recours déposés contre les résultats des votations populaires. La décision de la chancellerie d'Etat a fait l'objet d'un recours déposé à la Cour de droit public. Cette dernière en a accusé réception le 18 novembre 2014. La procédure ordinaire qui est prévue suit son cours : la Commune est suspendue à la décision de la Cour de droit public et attend donc de ses nouvelles pour pouvoir aller de l'avant. Le projet est suspendu et bloqué dans cet intervalle.

Q14.014 – Motion populaire – Christine Ammann Tschopp (Les Verts)



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

« Le 18 février 2014, le Grand Conseil a adopté la modification de la Loi sur les droits politiques (LDP). Les nouveaux articles 117g à 117i, intègrent la motion populaire communale comme nouvel outil démocratique à disposition des citoyens.

Pour rappel, cette disposition avait été votée par notre Conseil général lors de l'adoption du règlement communal le 19 décembre 2012 mais avait dû être supprimée pour obtenir la sanction du Conseil d'Etat puisqu'elle anticipait la modification de la LDP.

Le Conseil communal envisage-t-il de réintroduire à court terme cet article pour respecter la volonté du Conseil général ? ».

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts) de cette question. Il signale que le Conseil communal aimerait pouvoir rapidement introduire ce nouvel outil démocratique dans son règlement général. Il se posera également la question de la destitution des Conseillers communaux ainsi que de certains toilettages.

Toutefois, pour que ces différentes dispositions puissent être intégrées dans le règlement général de la Commune, il faut que la modification de la Constitution soit promulguée par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour. La date d'entrée en vigueur est fixée lors de la promulgation des articles constitutionnels en question. En principe la Commune recevra, de la part du service des communes, les instructions utiles à l'adaptation de ses règlements.

Cela offrira l'occasion de procéder à quelques adaptations complémentaires du chapitre 6 du règlement général, pour la partie financière, à la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Q14.015 – Quelle agriculture au Val-de-Ruz ? – Romain Douard (Les Verts)

« Le projet de halle d'engraissement à Coffrane ne laisse pas indifférent. Bien que la décision d'autoriser une construction hors de la zone à bâtir soit de compétence cantonale, le Conseil Communal est compétent pour donner un préavis.

Le Conseil communal s'est-il déjà prononcé sur ce projet ?

Si oui, peut-il informer le Conseil général sur la teneur du préavis et sur les motivations qui ont conduit à ce préavis ? ».

M. Armand Blaser (CC) relève que la question posée est importante, fondamentale, pas seulement pour le Val-de-Ruz mais aussi pour la Suisse, l'Europe, voire pour le monde. Elle doit intéresser toute personne soucieuse de la qualité de l'alimentation, de la préservation des terres agricoles et de la nécessité de pouvoir nourrir tous les habitants de la Terre.

Administrativement toutefois, la politique agricole n'est pas de la compétence communale, très peu de celle cantonale et essentiellement de celle fédérale.

En première étape, la Commune a transmis le projet au Canton, en affirmant qu'il était conforme aux dispositions légales, sous réserve d'une dérogation relative à la longueur du bâtiment.

En deuxième étape, la Commune va porter attention à l'étude d'impact relative à ce projet, et, au besoin, adresser des remarques au Canton.

« Quelle agriculture au Val-de-Ruz ? La marge de manœuvre est modeste, mais existe pour les agriculteurs qui n'ont pas la vie facile. Ce pourrait-être une bonne troisième étape que de faire débattre le groupe réseau PAN (paysage, agriculture, nature) de cette question ».

Q14.016 – Transports publics – Romain Douard (Les Verts)



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

« La refonte de la desserte en transports publics au Val-de-Ruz est un sujet qui revient dans de nombreuses conversations. Ce fut tout particulièrement le cas durant la campagne liée à la votation de la route de Fontaines.

Après avoir annoncé un certain nombre d'intentions voilà une année, le Conseil communal n'a plus communiqué sur ce sujet. Peut-il aujourd'hui renseigner le Conseil général sur :

- l'état actuel du dossier ?
- le calendrier de mise en œuvre ?

D'autre part, en début d'année, le Conseil communal a lancé un appel aux citoyens pour la création d'un groupe d'usagers « transports publics » (TP).

- Ce groupe a-t-il déjà été convoqué ?
- Est-il dans les intentions du Conseil communal de faire participer ce groupe d'usagers aux discussions stratégiques relatives aux modifications du réseau de TP ou ne sera-t-il appelé à se prononcer que sur les détails d'un projet déjà très avancé ? ».

La présidente émet deux remarques.

En premier lieu, à son sens, il ne s'agit pas d'une question. Une question formée de plusieurs questions, qui demandent des réponses relativement longues, s'apparente plus à une interpellation. Elle remercie chacun de déposer ce type de demande sous cette forme à l'avenir.

En second lieu, elle considère que le Conseil communal a répondu en très grande partie à ces questions précédemment, en réponse au postulat déposé par M. Francis Monnier (PLR).

La parole n'est pas demandée.

Q14.018 – Miroir, oh miroir, ne vas-tu pas revenir ? – Jean- Claude Guyot (PLR)

« Les travaux de la réfection de la route du Mont-Racine, aux Geneveys-sur-Coffrane, ont débuté il y a plus de deux ans. Ils se sont terminés en août dernier par la pose du revêtement définitif.

Lors de ces travaux, le miroir au bas de la rue, nécessaire pour s'engager sur la route principale du 1^{er} mars, a été enlevé. Le passage par l'intersection des rues 1^{er} mars / Mont-Racine / Vanel / Charles L'Eplattenier est utilisé par une majorité des habitants du village, puisque c'est une entrée principale de la localité (celle venant de La Chaux-de-Fonds).

Dès lors, le Conseil communal a-t-il l'intention de remettre un miroir à cet endroit, d'autant plus que la visibilité est cachée par deux bâtiments construits à la limite de la route ? ».

M. Christian Hostettler (CC) répond par l'affirmative, le miroir devrait être posé avant les fêtes de fin d'année.

13. Communications du Conseil communal

M. Armand Blaser (CC) indique à l'assemblée qu'une séance d'information se déroulera mercredi prochain 17 décembre 2014, à 17h00, dans cette même salle.

A cette occasion, les étudiants qui sont en train de réaliser un Master en urbanisme durable présenteront le fruit de leurs réflexions. Celles-ci portent sur des thématiques qui concernent le développement territorial de Val-de-Ruz.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Un petit mot a été adressé aux membres du Législatif à ce propos et les membres du public présents sont également cordialement invités à y assister.

M. Armand Blaser (CC) invite ensuite chacun à partager un verre de l'amitié à l'issue de cette séance de Conseil général.

Enfin, au nom du Conseil communal, il remercie chaleureusement le Conseil général pour son engagement dans la conduite de la Commune.

Au-delà de cet engagement, l'Exécutif mesure la qualité des liens qui unissent les personnes présentes et de la richesse des échanges. Il souhaite que chacun soit conscient de la nécessité d'en prendre soin.

Si les visages des membres du Conseil général, du Conseil communal, des collaboratrices et collaborateurs de la Commune, des représentantes de la presse et du public témoignent d'une année 2014 empreinte de joies, mais aussi de soucis, parfois même de tristesse, il forme le vœu que 2015 réserve beaucoup de bonheur à chacun ainsi qu'à ses proches.

La présidente rappelle que la prochaine séance se tiendra le 16 février 2015 dans un lieu encore à déterminer et souhaite à chacun une bonne rentrée ainsi que de joyeuses fêtes.

La séance est levée à 22h23.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire

A. Bourquard Froidevaux C. Ammann Tschopp